

<u>SOMMAIRE</u>
MULTILATERAL.....2
<i>Nouvelles initiatives2</i>
PAYS.....3
Nucléaire.....3
Biologique.....4
Chimique.....4
Missiles.....4
CRISES.....5
<i>Entretien avec François Heisbourg</i>
MISCELLANÉES.....6
RECHERCHE.....7
Séminaires.....8
Agenda.....8

CHRONIQUE

Vers quelle sécurité spatiale ?

par Xavier PASCO, Maître de recherche à la FRS

Le 27 septembre dernier, le Général Kevin Chilton, récemment confirmé à la tête du commandement stratégique de l'U.S. Air Force, déclarait que le gouvernement américain devrait s'intéresser aux possibilités offertes par l'élaboration d'un code de bonne conduite collectif dans l'espace. Pour être relativement rare chez un des plus hauts responsables militaires américains, cette prise de position n'en révèle pas moins l'intérêt grandissant outre-Atlantique d'une interaction accrue avec la communauté internationale en vue de mieux maîtriser les tensions qui caractérisent l'activité spatiale contemporaine.

Bien sûr, l'essai anti-satellite réalisé par la Chine le 11 janvier 2007, qui faisait suite à une première tentative spectaculaire de « marquage » d'un satellite américain par un laser chinois quatre mois plus tôt, a certainement hâté cette prise de conscience. En opposition frontale depuis 2000 sur la question des armes spatiales à la Conférence du Désarmement à Genève, les deux pays ont fait de l'occupation de l'espace extra atmosphérique un nouveau point chaud de leurs relations stratégiques. À travers ces deux initiatives, la Chine de son côté faisait la démonstration de son haut niveau technologique et confirmait, s'il en était besoin, l'inexorable expansion du club des pays ayant accès aux techniques les plus avancées, éventuellement susceptibles de mettre en question l'intégrité des sociétés les plus développées.

Car ces réalisations chinoises doivent être jugées à l'aune des tendances plus larges qui conduisent à la diffusion croissante des techniques spatiales et qui pourraient aussi expliquer en partie cette possible inflexion de la stratégie américaine. Aujourd'hui, nombre d'États accèdent à des technologies spatiales de haut niveau. Souvent, ces applications sont utilisées indistinctement à des fins civiles ou militaires. Leur diffusion contribue alors à faire évoluer en profondeur le paysage spatial. Un nombre de pays plus important encore utilisent des services spatiaux d'une qualité également en hausse et désormais largement diffusés. La plupart des pays dits « technologiquement émergents » deviennent d'abord des consommateurs avertis de ces services.

Face à ces utilisateurs qui demeurent en premier lieu de nature étatique, l'offre privée ne fait que croître. Cet agencement est nouveau. Il n'est besoin que de citer les services bien connus de GoogleEarth® ou la société américaine Digital Globe qui vient de procéder au lancement de son dernier satellite Orbview-1 capable d'images d'une précision de 50 cm au sol pour réaliser les possibilités offertes par un système complet permettant l'observation spatiale et son exploitation. La précision des images en soi n'est pas susceptible de poser de problèmes de nature stratégique, mais elle prend tout son sens si, un jour, elle devient un service récurrent permettant d'accéder à de l'information fraîche et datée.

Bien sûr, ces évolutions sont lentes et doivent encore être confirmées. On connaît en particulier l'étroit contrôle exercé par le gouvernement américain sur ces activités. Mais il est certain qu'un nouvel équilibre peut se construire au plan international et qu'il nécessitera sans doute un nouvel aggiornamento. C'est sans doute ainsi qu'il faut aussi comprendre cet intérêt nouveau des pays spatiaux pour un futur code de bonne conduite dans l'espace, vecteur possible d'un contrôle accru des acteurs d'une « prolifération » d'un nouveau genre.

« Aujourd'hui, nombre d'États accèdent à des technologies spatiales de haut niveau. Souvent, ces applications sont utilisées indistinctement à des fins civiles ou militaires. Leur diffusion contribue alors à faire évoluer en profondeur le paysage spatial. »

MULTILATERAL et NOUVELLES INITIATIVES

LE PARTENARIAT MONDIAL POUR L'ÉNERGIE NUCLEAIRE



Le Secrétaire à l'énergie Samuel W. Bodman. Conférence de presse des pays participants à la GNEP. Avec la permission du Département à l'énergie des États-Unis d'Amérique

16 États participent désormais à l'initiative

Le Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire (« *Global Nuclear Energy Partnership* », *GNEP*) a officiellement accueilli onze nouveaux participants le 16 septembre 2007, lors d'une réunion qui a réuni à Vienne trente-huit États. Le *GNEP* avait été lancé par le département américain de l'énergie (DOE) en février 2006 avec la participation de la France, du Japon, de la Chine et de la Russie.

On se souvient que le président Bush avait annoncé dans son discours sur l'état de l'Union de janvier 2006 le lancement d'une « *Advanced Energy Initiative* » destinée à promouvoir une énergie plus propre, plus sûre, et moins coûteuse. Un mois plus tard, le *GNEP* donnait corps à cette préoccupation relative à l'économie de l'énergie et, subsidiairement, à la sécurité. Sa vocation à être un outil supplémentaire de non-prolifération ne fut pas clairement affichée.

Le *GNEP* est bien un projet hybride dont la part sécuritaire s'est peu à peu affirmée. Lors de la première réunion des pays participants en mai 2007, il s'est affiché comme un forum pour les nations nucléaires avancées désireuses de faire profiter le reste du monde des bénéfices de l'énergie nucléaire. Bientôt quatre ans — février 2004 — après le discours du Président américain sur la constitution d'un consortium d'États fournisseurs de combustible destiné à ceux qui renonceraient à la maîtrise de l'enrichissement et du retraitement, le projet est aujourd'hui en œuvre. Le critère de renonciation ne figure pas explicitement dans la déclaration de principes du *GNEP* mais il figure dans les objectifs du DOE.

Néanmoins, les deux chambres du Congrès restent sceptiques à l'égard de l'initiative. 250 millions de dollars avaient été requis pour l'année fiscale 2007, pour 168 millions accordés. 395 millions ont été demandés pour 2008, mais la Chambre des représentants souhaite ne pas dépasser 120 millions, le Sénat se montrant plus généreux avec 243 millions de dollars. Arguments principaux: le *GNEP* est mal défini, précipité, coûteux, et ses implications en termes de non-prolifération sont mal déterminées.

La déclaration de principes du GNEP

Conforme à l'esprit des initiatives américaines récentes de lutte contre la prolifération des ADM (la *PSI* en est le meilleur exemple), le *GNEP* s'adosse à un document très court (une page et demi) et très général signé le 16/09/2007 par les 16 États participants.

L'instrument est présenté comme une « coopération d'États qui partagent [une] vision commune. » Il s'appuie sur les obligations et engagements internationaux, « y compris les garanties de l'AIEA et les dispositions de la résolution 1540 du CSNU. »

Parmi les sept objectifs poursuivis, figurent:

- le développement de l'énergie nucléaire civile dans le monde,
- la nécessité de garantir une utilisation strictement pacifique de l'énergie,
- la mise en place d'un réseau international de fourniture de combustible qui crée « une alternative viable à l'acquisition des technologies sensibles du cycle du combustible »,
- le développement de réacteurs civils plus résistants à la prolifération, appropriés aux réseaux énergétiques des pays en développement (« *prolifération-résistant* »).

L'initiative est ouverte aux pays qui veulent y participer et son caractère non-contraignant est reconnu et revendiqué (« *We voluntarily affirm* »).

Ressources

- Texte de la déclaration de principes du GNEP: http://www.energy.gov/media/GNEP_Signed_SOP.pdf
- Ensemble des textes institutionnels et communiqués de presse du département de l'énergie sur le GNEP: <http://www.gnep.energy.gov/default.html>
- « Le GNEP et la politique de non-prolifération », Conversation avec Clay Sell, *Deputy Secretary of Energy*, Conférence internationale de la Carnegie sur la non-prolifération, 26 juin 2007: <http://www.carnegieendowment.org/files/sell.pdf>

Faciliter l'entrée en vigueur du TICE

La Cinquième Conférence pour faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) a réuni plus de cent États à Vienne les 17 et 18 septembre 2007.

Le Secrétaire exécutif de l'Organisation du Traité (OTICE), l'ambassadeur Tibor Toth, a rappelé que 20 États supplémentaires ont signé ou ratifié le traité depuis la dernière conférence de 2005. 177 États sont désormais signataires. 138 d'entre eux ont ratifié le texte. En revanche, sur les 44 États dont les ratifications sont nécessaires à son entrée en vigueur, 10 manquent encore, dont l'Inde, le Pakistan et la Corée du nord qui ne sont toujours pas signataires.

A l'issue de la conférence, un document final a été adopté par consensus. Ce texte de six pages comporte notamment onze recommandations pour promouvoir l'entrée en vigueur du traité. Mais au nom de la France, l'Ambassadeur Deniau a regretté « que ce texte ne lance pas un appel encore plus clair aux États qui ne sont pas encore partie au traité. » Le TICE est ouvert à la signature depuis onze ans (24/11/1996).

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

Les États-Unis affichent leurs efforts de désarmement

La *National Nuclear Security Administration* (NNSA) du département de l'énergie a publié les 17 septembre et 1er octobre 2007 deux documents qui font valoir les progrès récents des États-Unis en matière de désarmement. A la veille de l'ouverture de la 62e session de la Première commission de l'Assemblée générale des Nations unies, cette communication n'est pas anodine. Une intervention du représentant spécial des États-Unis pour la non prolifération nucléaire Christopher Ford est prévue à New York pour le 15 octobre.

Ainsi, la NNSA a d'abord annoncé la décision inopinée d'utiliser prochainement neuf tonnes de plutonium résultant du démantèlement de têtes nucléaires pour les transformer en combustible MOX (« Mixed Oxide », mélange d'oxydes d'uranium et de plutonium). Ensuite, la NNSA a annoncé avoir accru de 146% son taux de démantèlement de têtes nucléaires en 2007, alors qu'une augmentation de 49% avait été prévue par rapport à 2006. Ce résultat est présenté comme cohérent avec la volonté de diminuer le stock américain d'armes disponibles et de rendre l'arsenal « plus petit, plus moderne, et plus efficace pour

faire face aux défis futurs. »

L'affichage des positions de l'exécutif sur le désarmement nucléaire a été particulièrement soutenu au cours de l'année 2007 (voir ci-dessous). Celles-ci reposent notamment sur les trois arguments suivants:

1. Le désarmement doit être considéré dans « le monde réel ».
2. La garantie de conditions de sécurité suffisantes est un préalable à son accélération.
3. Les composantes non nucléaires de la dissuasion font désormais partie de ces éléments de garantie.

Pour une présentation du positionnement de l'exécutif américain en matière de désarmement nucléaire, voir la déclaration des États-Unis sur le désarmement au Prepcom 2007, 08/05/07: <http://www.state.gov/t/isn/rls/rm/85165.htm>
Voir également la mise en perspective du sujet par Christopher Ford, « *In Praise of Complexity: Some Thoughts on Disarmament Ethics in the Real World* », intervention à la 19e Conférence annuelle des Nations unies sur le désarmement, Sapporo, Japon, 27/08/2007: <http://www.state.gov/t/isn/rls/rm/92725.htm>

LES ENJEUX NUCLEAIRES DANS LA PENINSULE ARABIQUE



Division géographique de la Direction des Archives du ministère des Affaires Étrangères, 2004

Jordanie

Au nord-est de la péninsule, la Jordanie a annoncé en janvier 2007 sa volonté de développer l'énergie nucléaire civile. Le pays, dépendant à 95% de l'étranger pour ses ressources énergétiques, entend produire 30% de son énergie grâce au nucléaire d'ici 2030. Un premier accord a été signé avec les États-Unis à Vienne au mois de septembre 2007.

État partie au TNP depuis 1970, la Jordanie a conclu avec l'AIEA un protocole additionnel aux accords de garantie en 1998. Le pays était présent au Prepcom TNP 2007 à Vienne. Il avait concentré ses interventions sur la nécessité pour Israël d'accéder au TNP comme État non doté de l'arme nucléaire.

Le phénomène de prolifération nucléaire est au cœur des équilibres stratégiques régionaux. C'était vrai de l'Europe occidentale au cours des années 1960. Ça l'est aujourd'hui de l'Asie du sud et du nord-est, comme du Proche et du Moyen-Orient. Avec le conflit israélo-arabe, la question de l'accession de l'Iran au nucléaire militaire est naturellement en train de devenir une pierre d'achoppement majeure de la sécurité dans la région. Par ailleurs, environnés au nord et à l'est par les États dits du seuil nucléaire, Israël, Inde et Pakistan, les pays du Golfe se trouvent depuis la fin du siècle dernier à proximité immédiate d'un polygone d'insécurité potentiel ou avéré.

Par ailleurs, l'énergie nucléaire possède depuis peu une forte attractivité dans la péninsule. L'argument est avancé en termes d'indépendance énergétique — ce que fait valoir par exemple la Jordanie —, en termes de coûts — ce qu'affirme le Yémen —, en termes de besoins croissants en électricité — comme le formule l'Arabie saoudite —, ou encore du fait de la raréfaction prévue des réserves d'hydrocarbures au cours du siècle.

De fait, le nucléaire attire. Les six pays du Conseil de coopération du Golfe (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Koweït, Oman et Qatar) ont décidé en décembre 2006 de lancer une étude de faisabilité sur un programme nucléaire civil commun. La Jordanie et le Yémen viennent pour leur part de donner corps à leurs ambitions nucléaires (voir encadrés).

Le rapprochement des problématiques sécuritaire et énergétique est tentant. Incidemment, les deux ordres du jour coïncident dans la péninsule. En février 2007, François Heisbourg déclarait au journal *Libération*: « Le nucléaire iranien entraînera nécessairement une prolifération régionale, notamment l'Arabie saoudite, l'Égypte, voire la Jordanie. » (02/02/2007) En matière nucléaire, les motivations à proliférer sont complexes. Sans préjuger de possibles réactions en chaîne, le fait de s'approcher du « seuil » nucléaire peut être une ambition plus simple, à toutes fins utiles.

Yémen

Nouvel État en passe d'accéder au nucléaire civil dans la péninsule arabique, le Yémen a signé le 24 septembre 2007 un contrat de 15 millions de dollars avec la firme américaine Powerd Corp, pour la construction sur dix ans de cinq centrales nucléaires dans le pays. En juillet 2006, le Président yéménite avait annoncé sa volonté de doter le Yémen de l'énergie nucléaire civile avec l'aide des États-Unis et du Canada. Le Yémen est partie au TNP depuis juin 1979.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, MISSILES

BIOLOGIQUE / CHIMIQUE

États-Unis: où va le désarmement chimique?

À l'occasion du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC), la secrétaire d'État Condoleezza Rice avait annoncé à l'adresse du directeur général de l'OIAC en mai 2007: « *The United States is committed to fulfilling its obligations to destroy all of its chemical weapons and will do so as rapidly as possible.* » Le mois suivant, la *U.S. Army Chemical Material Agency* chargée du stockage et de la destruction des armes chimiques américaines, se félicitait d'avoir détruit 45% du stock. Les destructions ont été menées dans cinq installations, alors que le gouvernement est en train d'en construire deux autres, l'une à Pueblo dans le Colorado, l'autre à Richmond dans le Kentucky.



Credit Photo: OIAC

La réalité prête pourtant moins à l'optimisme. À l'initiative du Sénateur républicain de ce dernier État, Mitch McConnell, un amendement à la loi d'appropriation au département de la défense pour 2008 a été voté par le Sénat le 10 octobre 2007. Son objectif est d'accroître de 62 millions de dollars le budget demandé au titre du désarmement chimique pour l'année fiscale à venir, afin de s'assurer que la destruction des armes chimiques aux sites de Pueblo et Richmond serait effective en 2017 et non pas en 2023 comme le prévoyait auparavant l'armée.

Le désarmement chimique américain en dates

13 janvier 1993	Signature de la CIAC par les États-Unis
29 avril 1997	Entrée en vigueur de la CIAC aux États-Unis
05 juillet 2001	20% du stock américain d'armes chimiques a été détruit.
05/08 décembre 2006	La 11e Conférence des États parties à l'OIAC accorde aux États-Unis de reporter l'échéance de destruction totale de leurs stocks d'armes de catégorie 1 de 2007 à 2012 (29 avril).
18 juin 2007	45% du stock d'armes chimiques a été détruit.
05/09 novembre 2007	12e session de la Conférence des États parties à la CIAC

Les États-Unis ont jusqu'au 29 avril 2012 pour détruire toutes leurs armes chimiques de catégorie 1 selon les termes de la CIAC (voir encadré), un délai qui semble donc impossible à tenir. Et le sénateur McConnell de commenter: « *With America very soon to be in breach of its treaty obligations under the CWC, it will be all the more difficult for us to prod Russia to dispose of its outstanding chemical weapons.* »

De fait, le débat sur le respect par la Russie de son calendrier de destructions est vif entre les deux pays (voir ONP N°19) et l'on peut penser que la Russie tire argument du probable retard américain. Quoi qu'il en soit, la CIAC ne prévoit pas encore de « scénario 2023 », ni même « 2017 ».

Site Internet de la « *U.S. Army Chemical Materials Agency* » (CMA): <http://www.cma.army.mil/>

Chine—Japon: réouverture du dossier sur les armes chimiques abandonnées

La cinquantième session du Conseil exécutif de l'OIAC (La Haye, septembre 2007) a été l'occasion pour la Chine de durcir le ton dans le débat bilatéral sur la destruction des armes japonaises abandonnées sur le territoire chinois de 1931 à 1945. Selon l'ambassadeur chinois Madame Xue Hanqin, le Japon n'a encore détruit aucune de ces armes, ajoutant: « *We urge the Japanese side to heighten their sense of urgency, speed up their efforts and ensure the safe, complete and timely destruction of the abandoned chemical weapons.* »

Au titre du troisième paragraphe de l'article 3 de la CIAC dont les deux États sont parties, « Chaque État partie s'engage à détruire toutes les armes chimiques qu'il a abandonnées sur le territoire d'un autre État partie, conformément aux dispositions de la présente Convention ». Les armes abandonnées sont définies à l'article 2 de la Convention: « Les armes chimiques, y compris les armes chimiques anciennes, qui ont été abandonnées par un État après le 1er janvier 1925 sur le territoire d'un autre État sans le consentement de ce dernier. » Avec la Chine, l'Italie et le Panama sont les deux autres États parties à la CIAC ayant déclaré la présence d'armes chimiques abandonnées sur leur territoire.

La Chine et le Japon ont signé en juillet 1999 un Mémoire sur la destruction des armes chimiques abandonnées. La coopération est réelle depuis dix ans, même si elle achoppe sur la quantité d'armes à récupérer: 700 000 pour les Japonais, 2 millions pour les Chinois. En décembre 2006, le Japon avait annoncé avoir procédé à de nombreuses missions de recherche et avoir récupéré 1700 projectiles. La grande majorité du stock enfoui est néanmoins connue et se trouve à Haer-baling, près de la frontière nord-coréenne. Un centre de destruction et de retraitement doit y être construit. Ainsi, le processus de destruction est encore embryonnaire mais la portée des récriminations chinoises ne doit pas être exagérée.

MISSILES L'Iran affiche ses capacités balistiques

À l'occasion d'un défilé militaire célébrant le déclenchement de la guerre Iran-Irak (1980—1988), l'Iran a présenté samedi 22 septembre 2007 un nouveau missile balistique, baptisé « Ghadr -1 » (« Puissance »). La portée de cet engin a été annoncée à 1800 kilomètres. L'exemplaire a été dévoilé en même temps qu'un missile « Shahab-3 » dont la portée est de 1300 kilomètres. (Plus d'informations dans le prochain numéro)

REGLEMENT DES CRISES

SANCTIONS et PROLIFÉRATION

L'Iran et la Corée du nord face aux sanctions

Utilisé de manière unilatérale, l'outil que représentent les sanctions économiques et financières contre la prolifération n'est pas nouveau. Son intégration multilatérale dans le cadre de l'ONU date de la résolution 687 du Conseil de sécurité (CSNU, 3 avril 1991) contre l'Irak. Les crises nord-coréenne et iranienne actuelles sont peut-être en train d'ancrer l'instrument dans la pratique, tout au moins depuis juillet 2006 (voir tableau ci-dessous).

Si c'est le cas, l'origine en est certainement l'engagement du CSNU en matière de lutte contre la prolifération des ADM depuis la déclaration du président du Conseil du 31 janvier 1992 (S/23500). Ensuite, les résolutions qui sanctionnent l'Iran et la Corée du nord sont ciblées sur les programmes d'armement (même si la 1718 touche aussi les produits de luxe), progressives, et réversibles à court terme en fonction des évaluations réalisées par les comités de sanctions mis en place. Ces précautions ont permis le consensus.

L'outil est-il efficace? En juillet 2007, 71 rapports sur l'application de la résolution 1718 ont été reçus pas le comité du même nom. En septembre 2007, respectivement 81 et 67 rapports ont été reçus au titre des résolutions 1737 et 1747. Faut-il en conclure que moins de la moitié de la communauté internationale participe à l'entreprise? A l'évidence, la mise en place des sanctions de l'ONU est un processus lourd qui s'accorde mal avec l'urgence des crises à traiter.

A propos de la Corée du nord, l'application de sanctions unilatérales et la mise à l'index du régime par la communauté internationale fragilisent une économie exsangue depuis la chute de l'URSS. Concernant l'Iran, les sanctions produiront-elles leurs effets avant qu'il ne soit trop tard? Pour l'heure, l'examen de nouvelles sanctions a été reporté à la fin de l'automne par le Conseil de sécurité.

Les sanctions du CSNU contre l'Iran et la Corée du nord

Résolution	Date	Portée
Rés. 1695 COREE DU NORD	15/07/2006	- Demande aux États de faire preuve de vigilance pour empêcher le transfert de biens, technologies et ressources financières depuis et vers la Corée du nord, liés aux programmes ADM et de missiles.
Rés. 1696 IRAN	31/07/2006	- Article 40 du Chapitre VII de la Charte - Demande aux États de faire preuve de vigilance pour empêcher tout transfert lié aux programmes iraniens nucléaires et de missiles.
Rés. 1718 COREE DU NORD	14/10/2006	- Article 41 du Chapitre VII de la Charte - Décide la mise en place d'un embargo sur les ventes d'armes, les biens et services liés aux programmes ADM, et sur les produits de luxe. - Décide le gel des avoirs étrangers de personnes et entités liées aux programmes nucléaire, balistique, et autres ADM. - Encourage l'inspection des chargements maritimes depuis et vers la Corée du nord.
Rés. 1737 IRAN	23/12/2006	- Article 41 du Chapitre VII de la Charte - Interdit tout transfert depuis et vers l'Iran de biens et services liés aux programmes nucléaire et de vecteurs. - Décide le gel des avoirs étrangers de personnes et entités liées aux programmes nucléaire et balistique (une liste nominative est annexée). - Engage les États à surveiller les voyageurs et ressortissants iraniens susceptibles d'être liés aux programmes nucléaire et balistique de l'Iran.
Rés. 1747 IRAN	24/03/2007	- Article 41 du Chapitre VII de la Charte - Accroît la portée de la résolution 1737 (extension de la liste nominative de la rés. 1737, embargo sur l'exportation d'armes iraniennes, appel à la restriction volontaire des ventes d'armes à l'Iran).

Entretien avec François Heisbourg



Le nouveau livre de François Heisbourg, *Iran, le choix des armes?*, s'ouvre sur une affirmation tranchée: « La paix et la guerre nucléaires dans le monde dépendent de l'avenir des ambitions nucléaires iraniennes. »

Votre propos s'inscrit dans l'urgence. Le temps est-il désormais la variable principale de la crise nucléaire iranienne?

Oui, sachant que le temps peut encore être arrêté dans la mesure où rien d'irréversible n'a été commis par les Iraniens, par les israéliens, ou par les Américains. En revanche, si rien n'est fait, la communauté internationale sera acculée à l'alternative de la bombe iranienne ou du bombardement de l'Iran à l'horizon de quelques mois ou petites années. J'ai décidé d'écrire ce livre à la fin du mois de mars 2007 en fonction de la dynamique de la situation telle que l'on pouvait la jauger au printemps. Or ce qui était prévisible il y a six mois s'est bien réalisé.

Vous écrivez: « les pressions du Conseil de sécurité sur l'Iran doivent être accentuées. » Dans quelle mesure les sanctions sont-elles appropriées au cas iranien?

Les sanctions économiques n'ont de sens que si elles parviennent à modifier les comportements. C'est dire qu'en définitive, leur effet est politique et qu'il faut les juger sur ce plan. A cet égard, on a remarqué que la résolution 1737 du Conseil de sécurité adoptée au mois de décembre 2006 a produit un vrai choc politique en Iran. Il s'agit d'une décision de la communauté internationale, qui engage l'ensemble des États et ne permet pas au pays visé de faire valoir un quelconque défaut de légitimité.

Pensez-vous que l'on s'achemine vers de nouvelles sanctions de la part du Conseil de sécurité, voire de l'Union européenne?

Encore une fois, il est essentiel de mettre la focale sur le Conseil de sécurité plutôt que sur l'UE, même si des sanctions collectives européennes pourraient être retenues par défaut. Pourquoi? Vues d'Iran, de telles sanctions européennes risquent d'être portées sur le compte de l'arrogance occidentale. Dans le même temps, leur efficacité sur le plan économique sera sensiblement amoindrie: les États-Unis et l'Europe ne font pas le commerce mondial et la communauté internationale n'a plus le luxe du temps.

Propos recueillis par Benjamin Hautecouverture

François Heisbourg préside l'*International Institute for Strategic Studies* de Londres et le Centre de politique de sécurité de Genève. Il est également conseiller spécial à la FRS à Paris.

François Heisbourg, *Iran, le choix des armes?*, Stock, 2007, 180 p.

MISCELLANÉES

LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES

Un nouveau volet de la lutte contre la prolifération?

La protection des infrastructures critiques (PIC) ne date pas des attentats du 11 septembre 2001. Pourtant, cet événement et l'ampleur de la réaction américaine depuis lors, ont conduit à élargir la notion. Anita Nilsson, directrice du Bureau de la sécurité nucléaire de l'AIEA, appelait il y a quelques années à l'implantation d'une « culture de la sécurité » qui transcende les frontières établies en la matière (et notamment au sein de l'Agence de Vienne).



Métro de Moscou, mai 2007 (OSCE/Mikhail Evstafiev)

Les infrastructures critiques ont été définies récemment en Europe et aux États-Unis (*Patriot Act* aux États-Unis en 2001, *Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme* en France en 2006, par exemple). On constate en effet dans ces définitions un élargissement doctrinal parfois considérable. Celle de la Commission européenne en fournit un bon exemple: "Les infrastructures critiques sont les installations physiques et des technologies de l'information, les réseaux, les services et les actifs qui, en cas d'arrêt ou de destruction, peuvent avoir de graves incidences sur la santé, la sécurité ou le bien-être économique des citoyens ou encore le travail

des gouvernements des États membres. Les infrastructures critiques se trouvent dans de nombreux secteurs de l'économie, y compris les secteurs bancaire et financier, les transports et la distribution, l'énergie, les services de base, la santé, l'approvisionnement en denrées alimentaires et les communications, ainsi que certains services administratifs de base". De fait, peu de secteurs socio-économiques échappent à cette très longue définition.

Par ailleurs, en partie sous l'impulsion des États-Unis, le sujet relève désormais aussi, au plan international, de la « lutte contre la prolifération des ADM ». C'est particulièrement vrai de la protection des réseaux et infrastructures énergétiques et de transport. L'on peut citer l'amendement de 2005 à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires, les plans d'action de l'AIEA depuis 2002, les initiatives internationales telles que l'Initiative mondiale pour lutter contre le terrorisme nucléaire (GICNT) lancée en juillet 2006, ou encore les initiatives d'origine strictement américaines (*PSI, Megaports Initiative*, etc.).

En définitive, la dimension que prend la PIC indique un sens accru de la vulnérabilité de la part de nombreux États. Elle pose aussi un évident problème de moyens. Tour à tour cibles et armes contre les sociétés modernes complexes, les infrastructures critiques peuvent-elles être entièrement protégées? Aucun spécialiste de la discipline ne s'y risque aujourd'hui. De la même manière qu'une définition extensive de la notion de PIC risque d'être contre-productive, la mise en œuvre de la protection doit se fonder sur des priorités et des choix. Enjeu récent de la lutte contre la prolifération des ADM, la PIC pourra être utile dans ces conditions.

Pour aller plus loin

- Le *Livre blanc du Gouvernement sur la sécurité intérieure face au terrorisme* est disponible sur le site Internet de la documentation française : <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/064000275/0000.pdf>

- Rapport du *Government Accountability Office* (GAO), « *Critical Infrastructure: Challenges Remain in Protecting Key Sectors* », 20 mars 2007: <http://www.gao.gov/new.items/d07626t.pdf>

« Prolifération des ADM et terrorisme »: un Bureau à la Maison Blanche

Votée par le Congrès à la fin du mois de juillet 2007 et entrée en vigueur le 3 août suivant, la loi H.R.1—ou encore « loi de 2007 sur la mise en œuvre des recommandations de la Commission sur le 11 septembre », crée « *the Office of the United States Coordinator for the Prevention of Weapons of Mass Destruction Proliferation and Terrorism* » (Subtitle D, Sec.1241).

Nommé par le Président sur avis et avec le consentement du Sénat, le Coordinateur devra être le « principal conseiller du Président » sur ces questions, formuler une stratégie globale, coordonner l'action de

tous les départements et agences concernés et servir de point de contact pour les programmes de réduction de la menace en Russie.

Par ailleurs, la section 1251 (Subtitle E) de la loi crée une Commission sur la prévention de la prolifération des ADM et du terrorisme, constituée de neuf membres choisis par le Président et par le Congrès. Les deux nouvelles entités sont étroitement liées: « *The Office and the coordinator shall regularly consult with and strive to implement the recommendations of the Commission.* »

L'ampleur de la tâche qui attend le Coordinateur impressionne et surprend un peu. Les Démocrates cherchaient depuis longtemps à installer

ce nouveau Bureau à la Maison Blanche. A l'inverse, l'initiative était critiquée par l'Administration Bush au motif que ce nouvel échelon risquerait d'alourdir une architecture bureaucratique déjà pesante.

Il semble, en outre, que des problèmes de responsabilité et d'autorité risquent de se poser. L'idée de renforcer le rôle du Congrès dans l'élaboration de politiques de sécurité coûteuses et sensibles pourrait bien se heurter à une administration (DOD, DOE, Département d'État) soucieuse de son indépendance ou à un Président jaloux de ses prérogatives. En somme, la portée de ces deux dispositions se révélera certainement à la pratique.

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

Outre l'ouvrage de François Heisbourg, *Iran, le choix des armes?*, sorti en septembre chez Stock (voir entretien page 5), nous avons sélectionné les trois ouvrages suivants, parus ou à paraître prochainement:



Mal connu, parfois galvaudé, le concept de dissuasion nucléaire nécessitait un exposé clair et systématique. C'est chose faite. Maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique, spécialiste des questions stratégiques et du nucléaire de défense, Bruno Tertrais a publié au mois de juillet 2007 *La France et la dissuasion nucléaire*. Ce panorama historique, technologique, politique, doctrinal et opérationnel de la dissuasion nucléaire en fait un ouvrage de référence. Du même auteur, à paraître au mois de novembre: *Iran, la prochaine guerre*, aux éditions du Cherche midi (plus d'informations dans le prochain numéro).

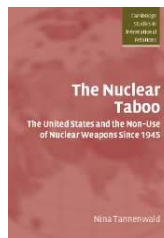
Bruno Tertrais, *La France et la dissuasion nucléaire*, La Documentation française, 2007, 158 p.



Produit pour le *think tank* NTI par le Projet « *Managing the Atom* » (MTA), du Belfer Center for Science and International Affairs, John F. Kennedy School of Government, Harvard University, le rapport annuel *Securing the Bomb 2007* est disponible depuis septembre 2007.

Contre une menace terroriste nucléaire toujours très présente, les politiques menées, bien que réelles, sont jugées insuffisantes face aux efforts qu'il faudrait fournir. Les auteurs dressent un bilan et soulignent l'urgence d'une campagne mondiale de réduction du risque.

Securing the Bomb 2007 est disponible sur le site Internet du NTI: http://www.nti.org/e_research/cnwm/overview/cnwm_home.asp



Disponible au mois de décembre 2007 chez Cambridge University Press, *The Nuclear Taboo* de Nina Tannenwald se fonde sur l'analyse d'archives récemment ouvertes.

En mettant à jour une forme d'inhibition du pouvoir américain à l'usage des armes nucléaires après les bombardements d'Hiroshima et Nagasaki, l'auteur retrace ce qu'elle nomme « le tabou nucléaire » aux États-Unis et revisite les idées acquises en matière de dissuasion.

Nina Tannenwald dirige le programme de relations internationales du Watson Institute for International Studies de la Brown University.

Nina Tannenwald, *The Nuclear Taboo*, « Cambridge Studies in International Relations », N°87, Cambridge University Press, 2007

“Nuclear Weapons : Implications for Africa”, Gavin Cawthra et Bjørn Møller, *DIIS Working Paper*, septembre 2007

Bjørn Møller (*Senior researcher* au DIIS) et Gavin Cawthra (directeur du *Centre for Defense and Security Management*) proposent une analyse intéressante des risques de prolifération en Afrique.

Sceptiques quant aux thèses d'une « réaction en chaîne » proliférante au niveau régional, les auteurs rappellent le revirement libyen et l'enthousiasme historiquement faible des États africains pour l'arme nucléaire, avant de relativiser l'éventualité d'un programme militaire égyptien.

Ils estiment toutefois que la présence d'importantes réserves d'uranium pourrait bientôt conduire l'Afrique à jouer un rôle clef dans le contexte de l'*arms control*. L'augmentation du prix de cette matière première serait notamment susceptible de rendre son extraction rentable dans un nombre croissant de pays (Angola, RDC), entraînant des risques accrus de livraisons clandestines.

Parallèlement, les chercheurs considèrent que l'absence d'installations et de capacités technologiques spécifiques rend le développement de l'énergie nucléaire peu probable en Afrique, à moins que Johannesburg décide d'ouvrir la voie. En effet, l'Afrique du sud apparaît comme une exception de par son niveau technologique, son rôle moteur au plan diplomatique et sa volonté affichée de relancer son programme d'enrichissement. Sans vouloir ressusciter son programme militaire, Johannesburg aurait l'intention d'accroître ses capacités nucléaires domestiques à travers une maîtrise complète du cycle du combustible. Le pays viserait par ailleurs à disséminer cette technologie à travers tout le continent africain.

“US Strategic Nuclear Forces: Background, Developments, and Issues”, Amy F. Woolf, *CRS Report for Congress*, septembre 2007

Spécialiste en matière de défense nationale, Amy F. Woolf s'intéresse à l'évolution, en termes de taille et de structure, des forces stratégiques américaines depuis 1991. L'auteur constate non seulement que la réduction des forces déployées prévue par le Traité de Moscou (SORT) s'accompagne d'une modernisation de l'arsenal, mais aussi que l'absence de consignes méthodologiques dans la NPR (*Nuclear Posture Review*) ouvre plusieurs voies différentes pour atteindre la limite des 2200 têtes nucléaires opérationnelles en 2012.

Dans ce contexte, le rapport répertorie en détail les programmes concernant chaque catégorie de vecteurs de l'« Ancienne Triade » (réduction des ICBM Minuteman III, adaptation des SLBM Trident III, retrait des missiles des bombardiers B-2, réduction des B-52).

Finalement, la chercheuse aborde une série de thèmes vivement débattus au moment où le 110^{ème} Congrès s'apprête à examiner les plans de l'administration Bush en la matière. Il s'agit non seulement de questionner la taille toujours importante de l'arsenal nucléaire américain en l'absence de menace russe, mais également de soulever le manque de logique apparente pour la rétention de la triade traditionnelle, étant donné le rôle peu clair et potentiellement redondant attribué selon elle aux ICBM et bombardiers nucléaires.

Ainsi, A. Woolf considère la flotte sous-marine emportant les missiles Trident comme le cœur de l'arsenal stratégique américain et suggère que la restructuration des forces pourrait se faire en faveur de cette composante maritime.

RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

Alexander Lennon, invité du Centre d'Études Transatlantiques et de l'IFRI

Rédacteur en chef du *Washington Quarterly*, Alexander T.J. Lennon est un spécialiste de la politique étrangère et de sécurité des grandes puissances. Il travaille également sur les risques régionaux de prolifération nucléaire et les stratégies de prévention de la prolifération.

A l'invitation du Centre d'Études Transatlantique, il a animé le 11 septembre 2007 un séminaire sur la « non-prolifération nucléaire et les questions stratégiques internationales » à l'Assemblée Nationale. L'Institut Français de Relations Internationales l'a accueilli le même jour sur le thème « *Prolifération and Terrorism After 9/11 : What Can International Cooperation Do ?* ».

Pour A. Lennon, trois caractéristiques principales déterminent le monde contemporain :

1. l'émergence d'acteurs non-étatiques transnationaux dans le jeu des relations internationales,
2. la globalisation des technologies et des enjeux,
3. la fin des garanties de sécurité pour de nombreux États, du fait de la disparition de l'URSS.

Dans ce contexte, et alors que le sens de la vulnérabilité s'est considérablement accru en Occident depuis les attentats du 11 septembre 2001, la coopération entre États est devenue une condition essentielle de la sécurité internationale, selon A. Lennon. Celui-ci a en outre insisté sur le contenu du multilatéralisme plus que sur ses formes. D'après ce spécialiste du « track 2 » (A. Lennon a soutenu une thèse intitulée « *The role of track-two networks in U.S. nonproliferation policy* »), si le circuit institutionnel traditionnel est inefficace, toute autre forme de coopération, notamment les accords *ad hoc*, doit être promue.

Défendant une approche pragmatique du traitement des crises iranienne et nord-coréenne, A. Lennon a également estimé que les sanctions contre la prolifération doivent être multilatérales pour être efficaces.

« Les projets de puissance de la Russie: enjeux, réalités et implications stratégiques »

La Fondation pour la recherche stratégique a organisé le 2 octobre 2007 une journée d'étude sur la nature, les orientations et les implications potentielles de la posture politique et stratégique actuelle de la Russie. Trois thèmes d'analyse étaient abordés :

- Sécurité et défense : perceptions et politiques de la Russie
- Fondements économiques et humains de la puissance
- Politique étrangère : quelles orientations pour la Russie ?

Les présentations des experts ont couvert un large spectre, et l'on ne saurait refléter ici la richesse des débats (un compte rendu relativement détaillé sera mis en ligne sur le site Internet de la FRS). Parmi les points essentiels à retenir, relevons brièvement que :

- une révision de la doctrine militaire a été lancée en 2005; l'Occident est perçu comme une source de menaces et la cause principale d'une remilitarisation des relations internationales, mais au demeurant les menaces non militaires tiennent une place importante ;

- sur tous les sujets stratégiques (et pas seulement sur la défense antimissile américaine, la question du Kosovo et les relations avec l'OTAN), Moscou adopte une ligne dure qui semble obéir à un objectif de recherche de la parité avec les États-Unis, le terme de parité étant pris dans une acception élargie qui inclut aussi les atouts industriels et les ressources énergétiques, dont l'État russe continue de s'assurer la maîtrise ;

- de manière plus globale, la Russie a bien un projet de puissance, appuyé sur les États de la CEI et sur des logiques diverses (logique de décolonisation, logique de sphère d'influence), mais elle a des difficultés indéniables à s'adapter à une ère post-impériale.

AGENDA

CONFÉRENCES

09/11/2007 : « L'énergie nucléaire d'actualité dans le monde entier », Journée d'information du Forum Nucléaire Suisse, Centre de Congrès Arte, Olten

13-14/11/2007 : Conférence "Space Security and Defence", CDISS, New Delhi, <http://www.spacesecurityprogramme.org>

19-22/11/2007 : "International Conference on Illicit Nuclear Trafficking : Collective Experience and the Way Forward", <http://www-pub.iaea.org/MTCD/Meetings/Announcements.asp?ConfID=15>

EVENEMENTS

24/10/2007 : « United Nations Day »

4/10 – 2/11/2007 : 62e session de la Première Commission de l'AGNU, New York

5/11 – 9/11/2007 : 12e session de la Conférence des États parties à l'OIAC

11/11/2007 : Rencontre du Groupe des fournisseurs nucléaires

22-23/11/2007 : Réunion du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA

Retrouvez en ligne tous les bulletins de l'Observatoire: www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON PROLIFÉRATION

Bernard Sitt, directeur, Benjamin Hauteouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction),
Marjan Janssens, stagiaire. Contact : observatoire@cesim.fr